

Communiqué de presse

Paris, le 28 mai 2024

LANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « Transitions et Souveraineté »

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ouvre l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Transitions et Souveraineté » pour soutenir des projets de recherche et d'innovation en faveur des transitions agroécologique et climatique et de la souveraineté alimentaire. Les premières candidatures pourront être déposées jusqu'au 28 juin 2024.

Financer les solutions collectives innovantes en lien avec les transitions

En accord avec les mesures du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture destinées à accélérer l'élaboration de solutions innovantes, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Transitions et Souveraineté" est ouvert par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Dans un souci de simplification, cet AMI vise à encourager l'émergence de solutions collectives innovantes accompagnant la transition des systèmes agricoles. Il s'inscrit dans les orientations du Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) 2022-2027 ainsi que dans les objectifs de la planification écologique. Son but est de contribuer à la souveraineté alimentaire, aux transitions agroécologique et climatique, et à la résilience aux aléas économiques, climatiques et sanitaires.

Comment candidater ?

Ouvert toute l'année pour des dépôts au fil de l'eau, cet AMI prévoit au moins deux relèves, dont une première le 28 juin 2024.

Les plans et projets répondant à cet appel à manifestations d'intérêt devront satisfaire les critères suivants :

- présenter une problématique répondant à une des grandes priorités du PNDAR, en lien avec les grands enjeux de transition et de souveraineté ;
- préciser les verrous techniques et socio-économiques identifiés au cours d'une phase préalable de diagnostic ;

- relever d'une approche systémique et inter-filières, fruit de dynamiques collectives ;
- poursuivre l'objectif de faire émerger un panel de solutions porteuses d'impacts à court et moyen terme ;
- s'adapter aux spécificités territoriales et/ou des filières.

Dans le processus de sélection, les acteurs de la recherche et de l'innovation déposeront dans un premier temps une candidature simplifiée sous forme de lettre d'intention.

Simplifier les démarches des acteurs

Ce guichet unique permettra de simplifier les démarches des acteurs.

Les plans et projets retenus pourront recevoir une subvention allant de 500 000 à 7,5 millions d'euros.

Pour en savoir plus et candidater : <https://agriculture.gouv.fr/candidatez-aux-appels-projets-du-pndar>

Service de presse du ministère
ministere.presse@agriculture.gouv.fr
Tél : 01 49 55 60 11